
Résumé de l'adresse de la société populaire de Thiberville, district de Bernay, qui annonce avoir brûlé un arbre sur lequel le seigneur exerçait ses droits féodaux, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Thiberville, district de Bernay, qui annonce avoir brûlé un arbre sur lequel le seigneur exerçait ses droits féodaux, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 690;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_45490_t1_0690_0000_15;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

sitôt en réquisition tous les ouvriers des villes circonvoisines; quelques voitures de souliers ont été amenées; elles n'étaient pas suffisantes, nous avons requis les autorités constituées de s'emparer, sauf indemnité, de tous ceux des habitants de la ville d'Angers; ils iront en sabots quelques jours, et notre armée marchera.

« Les brigands ont évacué Laval; ils se sont portés sur Mayenne, de suite sur Ernée. Les habitants de Mayenne qui s'étaient, nous a-t-on dit, retirés en grande partie sur ce dernier endroit, ont fait résistance; il a fallu céder au nombre des rebelles qui ont aussitôt dirigé leurs forces sur Fougères. Rossignol est en mouvement et rassemble toutes les siennes; les nôtres ne tarderont pas à le seconder; nous avons établi entre lui et nous le plus grand concert; il est instruit de nos mouvements. Vous verrez par la copie des délibérations des conseils de guerre que nous vous faisons passer (1) que, quelle que soit la détermination de l'ennemi, nous sommes en mesure pour l'arrêter dans sa marche. Il semble jusqu'à ce moment-ci qu'il a cherché à accréditer le bruit qu'il marchait sur Paris; mais il paraît plus vraisemblable, et même plus avantageux aux projets des chefs de gagner un port de mer. Dans toutes ces hypothèses, nous l'attendrons. Sa consistance actuelle, d'après tous les rapports, n'a rien d'alarmant; le mécontentement et le découragement gagnent les cohortes catholiques; les besoins de première nécessité, tels que chaussures, habits, ne peuvent être satisfaits. On en voit déjà plusieurs bandes éparses dans les campagnes qui, après avoir caché leurs armes, cherchent à regagner leurs foyers.

« L'armée catholique ne fera pas, nous l'espérons, de nombreux partisans; elle traîne à sa suite les horreurs de la famine et ses brigandages la rendent l'objet de l'exécration publique; au surplus, nous ne négligerons aucun des moyens qui peuvent hâter sa destruction.

« Nous avons également porté notre attention sur l'île de Noirmoutier. Nous avons fait part aux généraux de nos justes inquiétudes sur les forces qui restaient encore au pouvoir de Charette. Toutes les mesures ont été prises par eux pour détruire ce rassemblement qui pourrait devenir, si on le négligeait, le noyau d'une seconde Vendée; nous vous faisons passer le procès-verbal du conseil de guerre tenu à cet égard (2), et nous joignons pareillement à cette lettre un exemplaire de nos arrêtés et de nos proclamations.

« Salut et fraternité.

« BOURBOTTE; L. TURREAU; FRANCASTEL. »

Adresse des administrateurs du district de Montlieu; ils font passer à la Convention 2 paires d'épaulettes en or, la félicitent sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Montlieu (1).

« Citoyen Président,

« Les soussignés, administrateurs du district de Montlieu, toujours zélés pour le bien et l'affermissement de la République, soit en quittant leur poste pour la défendre, soit par des sacrifices qu'ils ont fait pour elle en dons, et qu'ils jurent de faire jusqu'à ce qu'elle soit consolidée autant que leurs facultés peuvent le permettre, font passer à la Convention deux paires d'épaulettes en or, faible ressource dans ce moment, mais devenant pour nous l'offre du denier faite par la veuve.

« Recevez en même temps, citoyen Président, le serment que nous faisons de maintenir la République une et indivisible jusqu'à la dernière goutte de notre sang, et notre reconnaissance illimitée sur les travaux salutaires de la Montagne, la priant de rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient tous vaincus ou exterminés.

« Salut et fraternité.

« JOUBERT; J. MAURIN.

« Montlieu, le 7 du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

La Société populaire de Thiberville, district de Bernay, annonce qu'il existait dans cette commune un arbre sur lequel le ci-devant seigneur exerçait ses droits féodaux : toutes les communes du canton se sont rassemblées sous cet arbre, et ont juré haine aux fédéralistes, aux tyrans et aux ennemis de la Révolution. L'arbre a été arraché, il a été traîné par le peuple sur la place publique, où il a été brûlé avec tous les titres féodaux et les imprimés de Buzot et de ses complices, au milieu des cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

La Société se plaint de ce que la plupart des ci-devant seigneurs se sont réfugiés à Rouen, et y ont emporté leurs titres pour les soustraire à l'autodafé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Le citoyen Surbled, de Vire, prêtre, annonce à la Convention qu'il abjure ce titre et qu'il renonce à son traitement.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Surbled (4).

« Le 15 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Lorsque les Français font les plus magnanimes efforts pour conquérir la liberté, je m'em-

(1) Cette pièce manque.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 117.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 117.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 118.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.